

Attestation d'utilisation AEAI n° 17213

Groupe 241	Portes coupe-feu
Requérant	Westag & Getalit AG Hellweg 15 33378 Rheda-Wiedenbrück Germany
Fabricant	Westag & Getalit AG 33378 Rheda-Wiedenbrück Germany
Produit	EI 30-1-40
Description	Porte avec/sans partie supérieure en panneau de particules (33mm), recouvert des 2 côtés d'un panneau de particules (3mm), cadre en bois dur, E=40mm, affleurée/à battue, joints PALUSOL et ROKU-STRIP, huisserie métallique/bois avec joints en caoutchouc,
Utilisation	EI 30 Btest=1060mm, Htest=2087mm pm/pl Utilisation voir pages suivantes
Documentation	ift, Rosenheim: Prüfbericht '271 27271-3' (17.01.2005), Prüfbericht '271 27271-4' (17.01.2005), Prüfbericht '271 27271-5' (17.01.2005), Prüfbericht '11-001012-PR02' (22.09.2011), Gutachterliche Stellungnahme '12-001219-PR01' (15.06.2012)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1634-1
Appréciation	Classe de résistance au feu: EI 30
Durée de validité	31.12.2022
Date d'édition	13.09.2017
Remplace l'attestation du	14.12.2012

Organisme de reconnaissance des
autorités cantonales de protection incendie

M. Donzé

Marcel Donzé

G. Rappo

Gérald Rappo



n° AEAI 17213

Groupe 241	Portes coupe-feu		
Requérant	Westag & Getalit AG	Durée de validité	31.12.2022
	Hellweg 15		
	33378 Rheda-Wiedenbrück		
	Germany		
Produit	EI 30-1-40		

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2000, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- augmentation de dimension selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles et les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.

n° AEAI 17213

Groupe 241	Portes coupe-feu		
Requérant	Westag & Getalit AG	Durée de validité	31.12.2022
	Hellweg 15		
	33378 Rheda-Wiedenbrück		
	Germany		
Produit	EI 30-1-40		

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachterliche Stellungnahme, ift Rosenheim, n° 12-001219-PR01 du 15.06.2012

- Vide de passage: porte (K1)
Bmax=1185mm Hmax=2090mm
Bmax=1185mm Hmax=2470mm* * avec verrouillage supplémentaire vers le haut ou
serrure à deux becs-de-cane
- Élément avec partie latérale (K2)
Bmax=1266mm Hmax=2960mm
Partie latérale: Hmax=470mm
- Autres variantes selon Tabelle 2